

COMMUNE DE MURATO
ENQUETE PUBLIQUE
DE L'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

Par arrêté N°260720019/1 du 26/07/2019, le Maire de la Commune de MURATO a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de la carte communale sur l'ensemble du territoire de MURATO, pour une durée de 31 jours : du 02 septembre au 02 octobre 2019. Madame Laetitia ISTRIA été désignée en qualité de commissaire enquêteur, par le Tribunal Administratif de Bastia.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la *mairie Murato les jours et horaires suivants* :

- le lundi 2 septembre de 9h00 à 12h00
- le mardi 17 septembre de 9H00 à 12h00
- le mardi 24 septembre de 9H00 à 12H00
- le mercredi 2 octobre de 9H00 à 12H00

Le dossier de projet carte communale et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Murato pendant trente et un jours consécutifs.

Ils seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au mardi et du jeudi au vendredi (09h00-12h00 et 14h00-16h30) Mercredi matin (09h00-12h00), ainsi que sur un registre dématérialisé à l'adresse www.registre-dematerialise.fr qui sera mis à la disposition du public durant le déroulement de l'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

MmeLaetitia ISTRIA
Ingénieur Environnement - spécialisation traitement des eaux et des déchets
Commissaire enquêteur
Adresse : Mairie de Murato
20239 MURATO

Pour Insertion
Le Maire
M. Jean-Baptiste BATTAGLIA

PRESSE & COMMUNICATION CORSICA

PRESSCOM CORSICA

SARL au capital de 7500 €
10 rue des Terrasses - 20200 BASTIA
Tél. : 04 95 38 70 52 - Fax : 04 95 38 76 57
SIRET 452 103 567 00019 NAF 5814Z
N° TVA FR 5 52103567

Attestation de Parution

Dans "LE PETIT BASTIAIS"

N° 790 du 05 au 14/08/2019